

LE 3 OCTOBRE 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en ce troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel
M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse
M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

202-10-2022

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de septembre 2022 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 107 539.71\$

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 28 841.22 \$ soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Courriel de la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce et Centre de Pédiatrie sociale demandant un appui dans leur projet d'acquisition d'une deuxième maison afin de répondre aux besoins des familles de la région. **Une lettre d'appui leur sera acheminée.**
- Réception du rapport d'évaluation des biens municipaux par la firme SPE Valeur Assurable.
- Réception du rapport annuel de suivi agroenvironnemental des aires de protection du puits P-2012-3 par Jocelyn Magnan, agronome.
- Invitation de Destination Beauce à la tournée des grands ducs qui se déroulera le samedi 15 octobre au cout de 75 \$ par personne.

- Invitation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Beauce à la Tournée des Municipalités du CCINB qui se tiendra à Saint-Bernard le mardi 11 octobre à 17h au coût de 30\$ par membre.
- Invitation de Développement Économique Nouvelle-Beauce afin de participer au 42^e Souper des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 19 octobre au coût de 130 \$. **Claude Perreault y participera.**

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre

CPTAQ : aucun dossier

ADMINISTRATION

203-10-2022

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ET LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – BANQUE D’HEURES 2023

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite et la MRC de La Nouvelle-Beauce ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme en janvier 2021;

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités membres de ladite entente doivent confirmer à la MRC leur besoin en termes d'heures pour l'année suivante, tel que stipulé à l'article 5;

ATTENDU que pour l'année 2023, la banque d'heures de la municipalité de Sainte-Marguerite sera fixée à soixante (60) heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce une banque d'heures de soixante (60) heures dans le cadre de la présente entente.

204-10-2022

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 118 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite emprunter par billets pour un montant total de 118 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
361	118 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, M. Claude Perreault et la greffière-trésorière, Mme Maryline Blais;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	21 400 \$	
2024.	22 400 \$	
2025.	23 600 \$	
2026.	24 700 \$	
2027.	25 900 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

205-10-2022

ADJUDICATION DE CONTRAT

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 octobre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 octobre 2022
Montant :	118 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 octobre 2022, au montant de 118 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

21 400 \$	5,28000 %	2023
22 400 \$	5,28000 %	2024
23 600 \$	5,28000 %	2025
24 700 \$	5,28000 %	2026
25 900 \$	5,28000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,28000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 400 \$	4,85000 %	2023
22 400 \$	4,85000 %	2024
23 600 \$	4,85000 %	2025
24 700 \$	4,85000 %	2026
25 900 \$	4,85000 %	2027

Prix : 98,28600 Coût réel : 5,46929 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2022 au montant de 118 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 361. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

206-10-2022

FORMATION POMPIERS 2022-2023

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer

d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

207-10-2022

DÉNEIGEMENT BORNE-INCENDIE SÈCHE DU RANG SAINTE-SUZANNE

CONSIDÉRANT QUE les bornes-incendie sèches doivent être déneigées lors de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche du rang Sainte-Suzanne ne fait pas partie du contrat de déneigement accordé à Excavations Conrad Giroux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a reçu une soumission pour le déneigement de cette borne sèche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement d'accepter la soumission de Marc Deblois au coût de 300 \$.

208-10-2022

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES PUBLICS

Sur la proposition de Sabrina Turmel et résolu unanimement que la soumission de Déneigement Boissonneault au coût de 16 050\$ taxes non incluses soit acceptée pour le déneigement des stationnements publics pour une période de 3 ans.

209-10-2022

HYGIÈNE DU MILIEU

REMPLACEMENT DE TROIS POMPES DOSEUSES DE CHLORE

CONSIDÉRANT QUE les pompes doseuses de chlores à l'usine de traitement de l'eau potable datent de plusieurs années et présentent des problèmes de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QU'une réparation a été effectuée afin de prolonger leur durée de vie, mais que cette solution ne s'avère pas suffisante ;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'accepter la soumission de Turcotte 1989 in. afin de procéder au remplacement des trois (3) pompes doseuses de chlore à l'usine de traitement de l'eau potable au coût de 9 980 \$ taxes non incluses. Que les travaux devront être exécutés dans les plus brefs délais.

210-10-2022

LOISIRS ET CULTURE

HIVERNATION DES JEUX D'EAU

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement d'accepter la soumission du Groupe Méridien au coût de 1 387 \$ taxes non incluses, afin de précéder à l'hivernation du parc de jeux d'eau incluant une formation de celle-ci auprès de l'employé de la voirie.

DIVERS

- Au cours des dernières semaines, des biens municipaux ont fait l'objet de vandalisme. Nous demandons à la population d'être vigilante et de dénoncer toute situation qui est portée à leur connaissance.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

211-10-2022

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h45.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire